

Réf: Dossier 281353

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE FABRICATION DE CARREAU-COLLE ET MASTIC »

Siège ANYAMA PK 18 BLANKRO, Lot 1160, Ilot 129

Aux termes de la DNSV et des Statuts SSP en date du 04/01/2024 reçus par Me AYENA BENE-HOANE, et enregistrés au CEPICI le 23/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE FABRICATION DE CARREAU-COLLE ET MASTIC »

Objet : La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE, l'accomplissement des activités suivantes :

- La fabrication d'enduits ;
- La vente de matériaux de construction ;
- la participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social,
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ANYAMA PK 18 BLANKRO, Lot 1160, Ilot 129

Dirigeant(s) M GOU JINRUI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00841 du 26/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10983/GTCA/RC/2024 du 26/02/2024

